



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	RTE
Aéronef (type couleur immatriculation)	B2 BLEU -BLANC F -GRRR
Bénéficiaire (nom + téléphone)	RTE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
02/07/2018	LE PERRIER	PONT ESCOFFIER	0	0	3	VISITE DE LIGNE 225KV CORDEAC -PONT ESCOFFIER

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

COPIE AU SECTEUR VALBONNAIS